



LE MOT DU PRESIDENT

Voici le numéro 1 de cette gazette. Elle veut être le lien entre tous les Dragon, les sympathisants des Dragon. Elle souhaite fédérer cette communauté liée par la passion du Dragon.

France Dragon Info a l'ambition de porter à la connaissance de chacun d'entre vous tout ce qui se passe dans le monde des Dragon en France.

France Dragon Info a envie de vous donner l'envie de penser Dragon.

France Dragon Info a envie de vous donner l'envie de remettre le bateau à l'eau et de naviguer.

France Dragon Info a envie de vous donner l'envie de tous nous retrouver sur et autour de nos bateaux sans oublier de renouer avec toute la convivialité à laquelle nous tenons tous.

Cette lettre a pour ambition d'être un trait d'union entre tous les membres de la famille Dragon et rendra compte de l'ensemble des activités de chaque club.

La période sanitaire est bien difficile mais depuis la publication de la FFV du 23 mars 2021 nous avons le droit de naviguer en Dragon, pas encore en régates mais en entraînement. C'est déjà un moyen de se retrouver et de naviguer tous ensemble dans nos clubs. Ce n'est que le début du retour vers nos pleines activités. Du moins je l'espère bien!

France Dragon Info est là pour accompagner et faire savoir le redémarrage de toutes les flottes.

L'Association France Dragon met en place le Défi France Dragon qui concerne toutes les flottes afin d'encourager le retour à la navigation locale.

Qu'est ce que le Défi France Dragon ?

C'est un défi interne à chaque flotte sur les régates locales.

Il n'y a pas de compétition entre les flottes.

Chaque flotte qui aura réalisé 25 courses avec cinq (minimum) participants aura gagné la participation financière de l'Association France Dragon pour un moment de festivité.

Votre capitaine de flotte sera à même de vous expliquer le règlement de ce Défi France Dragon que vous pouvez découvrir en page 4.

Si la situation sanitaire le permet, le 2ème trimestre sera chargé en régates comptant pour la Coupe de France :

- Le Grand prix Dragon de Douarnenez 12 au 15 Mai sera probablement le premier événement de la saison 2021
- Notre National Open sera couplé avec le Derby de La Baule du 03 au 06 Juin 2021
Dernière minute : le Derby est annulé
- Le Linkers-Open de Deauville Dragon du 25 au 28 juin 2021

Ces épreuves comptent sur votre soutien massif !

Venez tous en nombre ! Inscrivez vous !

Allez !! Tous ensemble sur nos Dragon !

Jean Bréger



Mondial 2019, Fremantle.

Photo Yves Légliise

Des nouvelles de Deauville

Si la Covid touche tout le monde et a conduit à la suspension de toutes les régates et sorties d'entraînement, elle a réussi à réaliser un petit miracle : tous les Dragon sont sortis de leur hangar hivernal et sont alignés sur le port depuis le 15 février. On n'avait jamais vu autant de Dragon à cette époque de l'année !! Faute de régates, le Deauville Yacht Club a profité de cette période pour s'installer dans ses nouvelles installations et peaufiner ses aménagements et sa décoration ; le bar a fait l'objet de notre attention toute particulière et l'on peut dire que la cave est belle et assez unique (dixit le chef barman de l'hôtel Barrière Normandy « *Vous avez des bouteilles que moi-même je n'ai pas* »).



Pour 2021, 14 journées de régates sont programmées, plus 2 week-ends d'entraînement, avec comme point d'orgue le **Linkers-Open International de Deauville** qui aura lieu du 25 au 28 juin 2021. Nous espérons très fortement qu'à cette époque toutes les restrictions auront été levées et que nous accueillerons tous les Dragonistes dans la joie, la convivialité qui nous manquent tant et le bonheur de se retrouver sur l'eau. D'ailleurs, nous y travaillons puisque, petite révélation, au retour des régates il y aura bancs d'huîtres à volonté. Voir l'affiche page suivante

Deauville est le port le plus proche de Paris et de sa région. En moins de 2 heures, vous êtes à la mer et comme le club dispose d'un Dragon (Petticrows 2001), tous nos amis parisiens peuvent en bénéficier. La formule est simple : vous appelez pour réserver et vous trouverez le Dragon à l'eau, gréé, prêt à naviguer. Impossible de faire plus simple. Si vous souhaitez progresser, notre moniteur (BE) pourra vous accompagner.

Naviguer en Dragon à Deauville

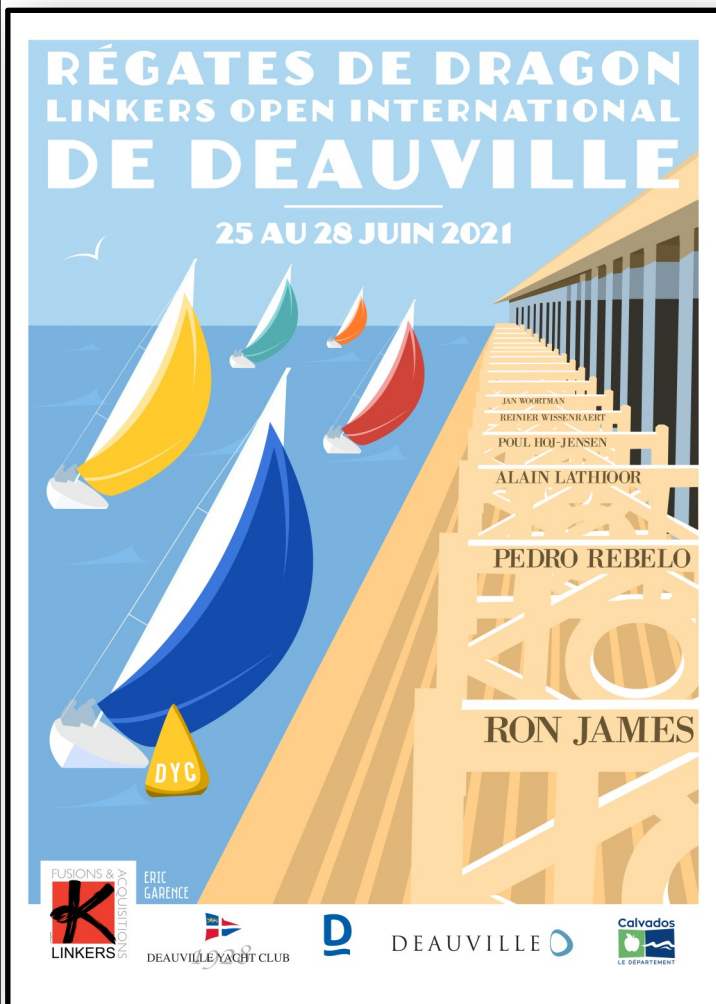
Stockage : A terre, mâté sur sa remorque.

Grutage : 7/7 jours toute l'année, réalisé par les employés municipaux.

Mouillage : place réservée à l'eau avec catway individuel

Déplacement de la remorque : assuré par les employés municipaux avec un mini-tracteur (pas besoin d'utiliser votre propre voiture)

Coût : 70% du prix d'une place à l'eau avec grutage inclus (pas de nombre limite).



Les retours de régates promettent d'être animés et joyeux !

Éric Lebon

Défi France Dragon, le règlement

Objectifs :

Dynamiser la classe en incitant les bateaux inscrits dans les clubs à naviguer en suivant 3 volets :

- * Encourager - inciter – motiver les Dragon pour qu'ils naviguent.
- * Communiquer – promouvoir – médiatiser les sorties.
- * Récompenser les flottes qui ont le plus contribué.



Règlement :

Sont exclues de ce Défi les épreuves comptant pour la Coupe de France et les épreuves IDA.

Le classement concerne les bateaux et non pas les barreurs.

Les barreurs peuvent ne pas être en règle avec l'Association France Dragon (AFD) ; cependant, il serait de bon ton que le barreur ait réglé une cotisation « sympathisant » dont le montant est particulièrement modeste (20€).

Ne peuvent participer au Défi et ne seront pris en compte que les résultats des bateaux en règle avec l'AFD, c'est-à-dire en possession d'un certificat de jauge valide pour l'année en cours.

Il appartient aux capitaines de flotte de s'assurer du respect de cette règle.

Le Défi est constitué d'un ensemble de courses pouvant se dérouler sur un ou plusieurs jours, organisées par les flottes s'appuyant sur leurs clubs sur une période courant du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.

Ces épreuves doivent avoir été déclarées au calendrier fédéral (par l'intermédiaire du responsable calendrier du Club support) ainsi qu'à celui de l'AFD (par l'intermédiaire du capitaine de flotte).

Un volet important de ce Défi réside dans la communication et il faut pouvoir :

- * Montrer à l'autorité de tutelle que non seulement le Dragon existe mais surtout, qu'il est actif.
- * Faire figurer ces épreuves pour qu'elles soient prises en compte au classement national des clubs et des classes.

Ne seront prises en compte que les courses où au moins 5 bateaux seront au départ. Les bateaux étrangers sont pris en compte s'ils sont affiliés à l'AFD. Les parcours raids sont parfaitement acceptés dans le cadre du Défi (ils se différencient simplement des régates classiques par leur forme).

Les capitaines de flotte s'engagent à transmettre à l'AFD un résumé écrit de leur manifestation en y intégrant photos, anecdotes etc. sous 5 jours après chaque événement. L'AFD utilisera ce résumé pour le diffuser le plus largement possible sur les réseaux qu'il utilise déjà : site web, Facebook, mails, périodique...

Principes retenus pour définir la récompense pour les vainqueurs du Défi : l'AFD attribue une récompense collective (touchant l'ensemble le plus étendu des participants de la flotte), qui sera mise à disposition du capitaine de flotte (et non pas au club).

L'idée principale est de récompenser le collectif et d'encourager la convivialité qui permet d'attirer de nouveaux participants.

Classement :

Pour l'année 2021, les flottes qui auront atteint le seuil de 25 courses organisées (selon les critères ci-dessus définis) seront récompensées.

France Dragon souhaite que la mention « Défi France Dragon » soit adjointe au nom des épreuves, sur chaque support de communication utilisé sur les Défis France Dragon.

Récompense :

Pour l'année 2021, France Dragon dote chacune des flottes classées d'un montant de 900 € pour organiser une soirée, dont le but est de développer et faire connaître l'esprit de convivialité, de partage qui anime et caractérise notre classe. Les nouveaux dragonistes et les candidats potentiels sont particulièrement bienvenus.

Les modalités de versement sont à déterminer avec le trésorier de l'Association France Dragon.

Notre bureau



**Notre Président,
Jean Bréger,**

**Notre
Secrétaire Trésorier,
Marc de la Fons.**



Gold Cup, Kinsale, 2012

Photo Yves Léglise



QUOI DE NEUF DANS LES REGLES ?

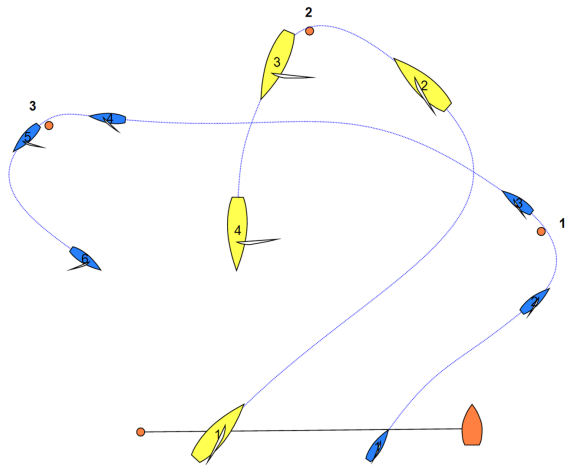
En rouge, nouveau texte. En noir barré, texte supprimé. **En bleu,** mes explications inspirées de la traduction d'un texte de Dick Rose, président du Racing Rules Committee, avec quelques ajouts de ma part.

Nous commençons par les définitions, et nous attaquerons les règles proprement dites dans un prochain numéro de France Dragon Info.

Yves Léglise

Effectuer le parcours Un fil tendu, représentant le sillage d'un bateau qui *effectue le parcours* à partir du moment où le bateau commence à s'approcher de la ligne de départ depuis son côté pré-départ pour *prendre le départ* jusqu'à ce qu'il *finisse*, doit :

- passer chaque *marque* de parcours pour la course du côté requis et dans l'ordre correct,
- toucher chaque *marque* indiquée dans les instructions de course comme étant une *marque* à contourner, et
- passer entre les *marques* d'une porte dans le sens du parcours depuis la *marque* précé-



Pour qu'il soit clair que le fil doit passer toutes les marques, mais qu'il doit seulement toucher les marques définies comme marques à contourner par les IC. Cela définit également dans les règles ce qu'est une marque à contourner.

Schéma ci-contre : Après avoir *pris le départ*, Jaune PASSE la *marque* 1 à tribord (et la 3 à bâbord), CONTOURNE la *marque* 2, et PASSE la *marque* 3 à tribord (et la 1 à bâbord).

Après avoir *pris le départ*, Bleu CONTOURNE la *marque* 1 à bâbord, PASSE la *marque* 2 à tribord, CONTOURNE la *marque* 3 à bâbord et PASSE les *marques* 2 et 1 à bâbord.

Finir Un bateau *finit* quand, **après avoir pris le départ**, une partie quelconque de sa coque ou de son équipage ou équipement en position normale coupe la ligne d'arrivée depuis le côté parcours. Cependant, il n'a pas *fini* si, après avoir franchi la ligne d'arrivée, il

- effectue une pénalité selon la règle 44.2,
- corrige une erreur selon la règle 28.2 commise sur la ligne en *effectuant le parcours*, ou
- continue d'*effectuer le parcours*.

Simplification de la définition. Attention, ce ne sont plus l'équipage ou l'équipement qui seront pris en compte sur une ligne de départ ou d'arrivée, mais la coque seule.

Les Règles d'Équipement pour Voiliers définissent ce qu'est une coque :

La carène de coque, incluant le tableau arrière, le pont incluant toute superstructure, la structure interne incluant le cockpit, l'accastillage associé à ces éléments et tout poids correcteur.

Les bout-dehors et autre tangon ou spi lâchés en avant du bateau ne font donc pas partie de la coque.



Marque Un objet qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, et un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée **et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau.** Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la *marque*. Une ligne de mouillage ou un objet attaché accidentellement à une *marque* n'en fait pas partie.

Clarification du statut des objets attachés à une marque.

Le mot « accidentellement » est ambigu. On n'attend pas des coureurs qu'ils connaissent les intentions du comité de course. Définir toute chose étant attachée à la marque comme faisant

partie de la marque est plus clair pour tout le monde.

Obstacle Un objet qu'un bateau ne pourrait pas passer sans modifier sensiblement sa route alors qu'il navigue directement vers lui et qu'il en est distant d'une longueur de coque. Un objet que l'on peut passer en sécurité seulement d'un côté **et un objet**, une zone **ou une ligne** ainsi définis dans les instructions de course sont aussi des obstacles. Cependant, un bateau en course n'est pas un *obstacle* pour les autres bateaux à moins qu'ils ne soient tenus de s'en *maintenir à l'écart* ou, si la règle **22** s'applique, de l'éviter.

Un navire qui fait route, y compris un bateau *en course*, ne constitue jamais un *obstacle* continu.

Permet d'utiliser la pratique courante interdisant aux bateaux de franchir une ligne identifiée en tant qu'obstacle.

Partie Une *partie* dans une instruction est

- * lors de l'instruction d'une réclamation : un réclamant ; un réclamé ;
- * lors d'une demande **de l'instruction** d'une réparation : un bateau qui demande réparation ou pour lequel une réparation est demandée ; **un bateau pour lequel une instruction est faite pour envisager une réparation selon la règle 60.3(b)** ; un comité de course agissant selon la règle 60.2(b) ; un comité technique agissant selon la règle 60.4(b) ;
- * lors d'une demande **de l'instruction** d'une réparation selon la règle 62.1(a) : l'entité supposée avoir fait une action ou une omission incorrecte ;
- * une personne contre qui une allégation d'infraction à la règle 69.1(a) a été faite ; une personne présentant une allégation selon la règle 69.2(e)(1) ;
- * un *accompagnateur* faisant l'objet d'une instruction selon la règle 60.3(d) ou 69 ; tout bateau que cette personne accompagne ; une personne désignée pour présenter une allégation selon la règle 60.3(d).

Cependant, le jury n'est jamais une *partie*.

Selon l'actuelle définition de *Partie* quand le jury ouvre une instruction selon la règle 60.3(b) pour une éventuelle réparation, aucun bateau n'est partie dans cette instruction. L'ajout de « un bateau pour lequel une réparation est envisagée selon la règle 60.3(b) » corrige cette omission.

Le changement de « demande de réparation » en « instruction de réparation » dans le b et le c est nécessaire puisque l'instruction peut avoir été initiée selon la règle 60.3(b) plutôt que par une demande de réparation.



Place à la marque *Place* pour un bateau pour laisser une *marque* du côté requis. Également, *place* pour aller à la *marque* lorsque sa *route normale* est de s'en approcher, et *place* pour contourner **ou passer** la *marque* tel que nécessaire pour **effectuer le parcours sans toucher la marque**.

Cependant, la *place à la marque* pour un bateau ne comprend pas la *place* pour virer de bord sauf s'il est *engagé* à l'intérieur et *au vent* du bateau tenu de donner la *place à la marque* et s'il *parerait* la *marque* après son virement.

Le critère permettant de savoir quand la règle 18 ne s'applique plus : quand le bateau ayant droit à la *place à la marque* a navigué jusqu'à une position où aucune action du bateau tenu de donner la *place à la marque* entraînera le touché de bouée du bateau ayant droit à la *place à la marque*. Le temps durant lequel la *place à la marque* doit être donnée au moment où le bateau a contourné ou passé la *marque* pour effectuer le parcours sans toucher la *marque* se trouve ainsi allongé.